
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 6 (1978)

DOI: 10.11588/fr.1978.0.49151

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Bischofs- und Kathedralstädte des Mittelalters und der frühen Neuzeit, publié par Franz PETRI, Köln/Wien (Böhlau Verlag) 1976, XX-209 p. (Städteforschung, Reihe A, Bd. 1).

Premier volume d'une collection intitulée »Städteforschung« et éditée par l'Institut d'Histoire Comparée des Villes à Münster sous la direction de Heinz Stoob, le présent volume réunit 10 contributions sur les villes épiscopales du Moyen-Age et de l'époque moderne, issues de deux congrès tenus à Münster en 1972 et 1973. Un autre volume traitera des villes épiscopales aux XIX^e et XX^e siècles.

L'objectif présenté en introduction par F. Petri est de montrer comment la ville épiscopale s'est transformée depuis les origines (et pas seulement avec la Réforme), au gré des forces politiques, spirituelles, économiques et sociales qui s'exerçaient sur elle. Mais il est aussi de montrer les permanences qui font qu'aujourd'hui encore, les villes épiscopales se distinguent des autres par leurs monuments, par leur topographie, et surtout par leurs fonctions spirituelle et culturelle.

F. PRINZ traite du pouvoir de l'évêque sur la ville dans le royaume franc du Haut-Moyen-Age. Synthétisant les travaux de Vercauteren, Stroheker, Vittinghof, Ewig, Ennen, et ses propres recherches, il montre comment les *civitates* de Gaule deviennent des centres régionaux autonomes sur le plan politique, militaire et administratif, dans le royaume mérovingien, puis comment elles sont intégrées autoritairement dans le dispositif impérial carolingien. La prééminence de l'évêque sur la ville s'est affirmée depuis la fin du IV^e s. de plusieurs façons. Dès le règne de Constantin, la justice de l'évêque pouvait être substituée à la justice civile, sur demande d'une des parties; et, aux V^e et VI^e siècles, la fonction de *defensor civitatis* est attribuée aux évêques qui font ainsi leur entrée dans la sphère politique. Dans le même temps, les églises épiscopales reçoivent des dons considérables, confortés par l'immunité, et le riche évêque restaure les remparts, construit des ponts ou des aqueducs, si bien qu'au moment des invasions, les villes sans évêque résistent beaucoup plus mal que les autres. Ainsi, l'évêque se substitue de fait au comte. Cela se marque dans la topographie de la ville dont le centre de gravité se déplace de l'ancienne cité gallo-romaine vers l'ensemble église/siège épiscopal/cloître cathédral (VI^e et VII^e s.).

D'institution intérieure à l'église, la charge épiscopale est devenue une fonction de commandement public, entre les mains de la couche aristocratique la plus élevée de l'état qui conserve le pouvoir de commandement. En effet, il ne faut pas voir dans l'avènement du pouvoir épiscopal sur la ville la substitution d'une classe dominante à une autre, mais une transformation interne à la noblesse sénatoriale qui réintègre la cité en brigant la charge d'évêque, et ce, dès le IV^e s. avec les anciens moines de Lérins, Honorat et Hilaire d'Arles, Loup de Troyes, Eucher de Lyon, Faust de Riez etc... F. Prinz développe l'exemple de Sidoine Apollinaire, comte de la cité des Arvernes et préfet de Rome avant de devenir évêque de Clermont en 470; celui de Rémi de Reims pour montrer l'importance d'une origine aristocratique pour l'accès à l'épiscopat; celui de Germain d'Auxerre et d'Hilaire d'Arles pour mettre en évidence les aspects po-

litiques de la fonction épiscopale; d'autres encore comme celui de Nicet de Trèves.

Les souverains francs ne se sont pas opposés à cette détention de la charge épiscopale par l'aristocratie gallo-romaine: c'était pour eux le moyen de gagner l'aristocratie sénatoriale et d'encadrer la population des villes. Mais avec Charles Martel, puis les souverains carolingiens, on assiste à la »francisisation« des évêchés et abbayes par l'installation de nobles austrasiens à la place de l'ancienne noblesse régionale. Les fameuses »sécularisations« de Charles Martel s'inscrivent dans ce contexte de lutte contre les »civitates républicques« largement tenues encore par la vieille aristocratie gallo-romaine. La puissance épiscopale sur la ville devient un des éléments de la puissance impériale: mais quand celle-ci s'effondre aux IX^e et X^e s. l'autorité de l'évêque sur la *civitas* s'affirme à nouveau.

Le mouvement communal, qui se dessine à la fin du XI^e s., est largement dirigé contre les évêques. E. ENNEN développe ici l'exemple de Cologne qui, comme bien d'autres cités du domaine franc, disposait d'un vaste district. Le rôle de la *conjuratio pro libertate* reste très discuté. Même s'il y a eu accord entre seigneurs des villes et communautés urbaines, celui-ci se brise au XIII^e s., pour Cologne à la bataille de Worringen en 1288; une nouvelle époque commence dans l'histoire des villes épiscopales.

H. MAURER nous convie à une étude de la topographie religieuse de Constance au X^e s. et montre comment celle-ci est fortement influencée par le modèle romain. Pour l'auteur, on peut préciser la nature de la fonction épiscopale en étudiant la cité où réside l'évêque, comme H. HEIMPEL a pu donner des éléments de réponse à la question du pouvoir impérial en étudiant les palais. Au X^e s., de nombreuses églises sont fondées à Constance: un ensemble cathédral de deux églises (Ste Marie et St Etienne); une église ronde dédiée à St Maurice qui contenait un saint sépulchre en orfèvrerie; une église baptismale St Jean; une église St Paul hors-les-murs; une église St Laurent; une église St Grégoire-le-Grand dite »Petershaus«. On retrouve donc les cinq basiliques patriarcales de Rome avec de nombreuses analogies dans la topographie. Les évêques, qui avaient fait plusieurs fois le voyage *ad limina*, veulent faire de Constance une autre Rome et marquer ainsi, jusqu'hors-les-murs, l'autorité épiscopale par des monuments. On peut souligner qu'avant le commerce, c'est la fonction religieuse de la ville qui gouverne son expansion.

C'est également aux constructions ecclésiastiques et à la topographie religieuse que s'intéresse R. STRÖBEL sur l'exemple de Ratisbonne, tandis que G. MÖNKE examine le problème de la ville partagée entre le roi et l'évêque aux XIV^e et XV^e s. et s'interroge sur l'importance du terme »freie Stadt« (ville libre) à cette époque.

Une originalité de ce livre est d'envisager l'évolution de la ville épiscopale à travers l'époque moderne, mais il semble que, dans l'état actuel de la recherche, il est plus difficile de dégager des orientations générales. On ne mesure pas très bien l'impact des Réformes, protestante et catholique, sur les villes épiscopales; ni dans quelle mesure le rôle de la fonction religieuse de la ville reste essentiel ou non. Pour H. MAUERSBERG, qui s'appuie sur l'exemple des cités épisco-

pales ou abbatiales de Hambourg, Fulda, Munich-Freising, Augsburg et Bâle du XIV^e au XVII^e s., la dynamique urbaine générale du Nord au Sud de l'Allemagne vient des conditions socio-économiques. H. KELLENBENZ décrit les structures sociales des villes épiscopales rhénanes et semble aller dans le même sens. K. BOSL, étudiant le rôle des Jésuites dans les universités de Würzburg, Ingolstadt et Dillingen, insiste au contraire sur la force de la Réforme catholique appuyée par les princes. A. HANSCHMIDT, à propos de la famille de Fürstenberg aux XVII^e et XVIII^e s. montre l'importance des facteurs politiques. Signalons enfin une étude sur la topographie de Bamberg à l'époque moderne par I. MAIERHÖF.

On aura compris, à la lecture de ces lignes, l'importance du livre. L'évolution de la cité épiscopale, dans sa topographie comme dans son organisation sociale et politique, y apparaît plus fermement tracée au Moyen-Age qu' à l'Époque Moderne, ce qui n'est pas pour nous surprendre. Le poids du religieux et du groupe social chargé de le gérer est beaucoup plus fort au Moyen-Age et moins obliéré par l'économique qu'à l'époque suivante. Et puis, le recenseur est médiéviste: il est peut-être victime d'une illusion d'optique.

Michel SOT, Nanterre

Liber Diurnus. Studien und Forschungen von Leo SANTIFALLER, hg. von Harald ZIMMERMANN, Stuttgart (Hiersemann) 1976, VIII – 260 S. (Päpste und Papsttum, 10).

Das Problem des Liber Diurnus der römischen Päpste bewegt heute die wissenschaftliche Welt nicht mehr im gleichen Maße wie zu Zeiten des Vaticanum I und des italienischen Einmarsches 1870 nach Rom, als Lord Acton ernsthaft eine »Eroberung« dieser Cimelie durch einen Einbruch in das Vatikanische Archiv plante. Selbst seine Eigenschaft als offizielles Formularbuch der frühmittelalterlichen Papstkanzlei ist längst in Zweifel gestellt, denn keine der drei Haupthandschriften stammt aus Rom. Außerdem kam gerade Leo Santifaller 1935 zu dem Ergebnis, daß von den 117 Formularen des Liber Diurnus (LD) nur 20 als Vorlagen von authentischen Urkunden in Frage kommen und eine unmittelbare Benutzung nur in 6%, maximal 15% der Fälle möglich wäre. Im Gegensatz zu W. Peitz sah Santifaller also schon 1935 im LD nicht mehr ein Kanzleibuch, das vom 9. bis 11. Jahrhundert noch praktische Verwendung gefunden hätte. In seinem Kern – so 1939 auch der Liturgiehistoriker Mohlberg – sei der LD eine kanonistische Sammlung des 6. Jahrhunderts, die zu Anfang des 9. Jahrhunderts ihre endgültige Gestalt erhielt, so wie sie uns in den Handschriften entgegentritt. 1970 hat Santifaller zuletzt seine Ansichten zusammengefaßt. Danach wäre der Titel LD der Sammlung erst im 17. Jahrhundert zugeschrieben worden und der eigentliche LD, aus dem zu Ende des 11. Jahrhunderts der Kardinal Deusdedit elf Dokumente entnahm, ein ganz anderer. Dieses eigentliche Kanzleibuch bzw. seine verschiedenen, im Laufe der Zeit den Bedürfnissen angepaßten Exemplare seien ganz verloren, (wie auch die eigentlichen großen